

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 310 Activités d'Intégration Professionnelle 3			
Ancien Code	SOAS3B10	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS3100		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><b>HELHa Campus Mons</b>  <b>Roxane LEMAN</b> (roxane.leman@helha.be)            Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be)            Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)            Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be)            Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be)            Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be)            Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be)            François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be)            Eric GENOT (eric.genot@helha.be)            Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be)            Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be)            Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be)            Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be)            Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be)            Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be)            Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be)            Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be)            Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be)            Florence PIRE (florence.pire@helha.be)            Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be)            Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)</p> <p><b>HELHa Campus Montignies</b>  <b>Valérie COUTEAU</b> (valerie.couteau@helha.be)</p> <p><b>HELHa Campus Montignies (HD)</b>  <b>Valérie COUTEAU</b> (valerie.couteau@helha.be)</p> <p><b>HELHa Louvain-la-Neuve</b>  <b>Claire BERNIS</b> (claire.bernis@helha.be)            Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)            Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)            Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be)            Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be)            Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)            Jérémie THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	220		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à parfaire des capacités déjà acquises dans les unités d'enseignement AIP des bloc 1 et bloc 2.

Au regard des compétences préalablement acquises, il s'agit d'expérimenter et de concevoir le processus d'intervention dans sa globalité. Elle offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter une diversité d'outils méthodologiques. Elle l'amène à donner du sens à ses interventions de manière à se positionner professionnellement.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

## Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.

### **Acquis d'apprentissage visés**

- I. Concevoir et construire une intervention en y intégrant des éléments de compréhension de la population, l'institution et le secteur.
- II. Adapter le processus d'intervention et/ou proposer des pistes alternatives au regard de la complexité des situations.
- III. Mener et évaluer un processus d'intervention dans sa globalité.
- IV. Consolider la construction de son identité professionnelle à travers la pratique du métier.
- V. Opérer des choix méthodologiques, les argumenter au regard de sa posture professionnelle et les expérimenter de manière autonome.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : SOAS2B13, SOAS2B14

Corequis pour cette UE : SOAS3B11

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B10X AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 220 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 220

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 220

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B10X AIP 3 (stage 3 et supervisions) 220

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B10A AIP 3 (stage 3 et supervisions) 220

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de l'UE est fixée selon des modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Une note d'échec dans « Activités d'intégration professionnelle » (UE 116, UE 214 ou UE 310) peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle

peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 3 (stage 3 et supervisions)			
Ancien Code	7_SOAS3B10A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS3101		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Roxane LEMAN</b> (roxane.leman@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)		
Coefficient de pondération	220		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le stage constitue le principal outil d'apprentissage de l'intervention professionnelle. Il est aussi l'expérience qui servira de source principale à l'élaboration du mémoire de fin d'études. Quels que soient l'orientation et le terrain choisis, l'étudiant aura l'occasion de :

- découvrir et d'analyser une organisation de travail, ses buts, ses moyens d'action, ses limites.
- définir son projet d'intervention professionnelle.
- pratiquer l'intervention sociale sous différentes formes en rapport avec les cadres théoriques et méthodologiques appris.
- apprendre à se situer vis-à-vis des obstacles inévitablement rencontrés, à y réfléchir pour envisager des perfectionnements et des orientations dans sa pratique professionnelle.

Cette intervention a pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir une triple capacité :

- celle de cerner les difficultés rencontrées par les individus, les membres d'un couple, d'une famille, d'un groupe ou d'une communauté dans l'accomplissement de leurs rôles sociaux et de leurs projets (analyse, évaluation).
- celle de mettre en œuvre les propres ressources des individus et des groupes, de leurs entourages, ainsi que celles de la collectivité (structures, ressources, contraintes...) en vue de la mise en œuvre de projets et d'actions précis (application du plan de traitement, élaboration de projets, animations, évaluation...).

- celle, enfin, de situer ses analyses et interventions en regard de l'évolution du contexte social, politique et économique.

Pour ce faire, il s'agira pour l'étudiant d'apprendre à sélectionner des informations pertinentes en regard de situations circonstanciées et d'apprendre également à utiliser les connaissances et les expériences disponibles, celles de son entourage et les siennes propres.

Les situations rencontrées et notamment les obstacles, les questions permettront aux étudiants d'acquérir des attitudes de recherche et de souplesse.

Cette confrontation est non seulement souhaitable, mais désormais indispensable à la formation.

## **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

A l'issue du stage de 3<sup>ème</sup> année, l'étudiant sera capable de :

**Interagir avec son milieu professionnel.** Pour cela, il sera à même de :

- Repérer les partenaires potentiels à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution
- Questionner et échanger autour des situations, émettre son avis et faire des propositions avec ses collègues et/ou partenaires
- Défendre et argumenter sa position au sein d'une équipe et des partenaires dans un esprit de coopération
- Collaborer avec les autres services
- Faire sa place dans le respect des limites professionnelles et personnelles

**Etablir une communication professionnelle.** Pour cela, il sera à même de :

- Recueillir et traiter des informations
- Rédiger et synthétiser
- Tant par écrit qu'à l'oral
- Identifier le langage propre au secteur d'intervention
- Utiliser les outils propres au service notamment utilisation du téléphone
- Adapter son langage au public

**Connaitre le contexte institutionnel.** Pour cela, il sera à même de :

- Identifier et relater le fonctionnement de l'institution
- Identifier les instances de tutelle
- Connaitre et appliquer la législation spécifique au secteur d'intervention
- Repérer l'environnement local au niveau géographique, socio-culturel, économique et politique
- Explorer, questionner et porter un regard critique sur la politique du secteur
- Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

**Analyser des situations sociales tant à un niveau individuel, que collectif.** Pour cela, il sera à même de :

- Identifier les caractéristiques et les conditions de vie du public
- Repérer et comprendre les problématiques
- Décoder les besoins, les attentes et les demandes
- Se questionner, formuler des hypothèses
- Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

**Etablir des relations professionnelles avec les bénéficiaires.** Pour cela, il sera à même de :

- Gérer la relation avec les usagers dans le respect des règles déontologiques
- Favoriser l'expression des personnes
- Clarifier les difficultés, ressentis, besoins et attentes des personnes
- Respecter les personnes, prendre du recul
- Respecter les règles de déontologie et le secret professionnel

**Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et/ou les communautés un processus d'intervention.** Pour cela, il sera à même de :

- Relier les éléments d'analyse des situations et du contexte institutionnel
- Mener des actions spécifiques et/ou des projets
- Associer les usagers pour poser des objectifs réalisables et efficaces en tenant compte du cadre institutionnel
- Appliquer et adapter les outils et techniques professionnels
- Donner du sens aux interventions menées
- Évaluer et réorienter éventuellement ses interventions

**Questionner sa pratique au regard de l'évolution des situations sociales et des contextes institutionnels.** Pour cela, il sera à même

- Poser un regard critique
- Imaginer, inventer, créer des pistes d'action

En fonction des situations vécues et rencontrées, et tout au long de son cursus, l'étudiant sera également capable

de **travailler la question des émotions**. Pour ce faire, il sera à même de :

- Identifier, comprendre ses émotions
- Reconnaître leur influence, les exprimer,
- Les maîtriser et/ou les utiliser pour guider les interventions et les relations avec les autres

Il sera également poussé à **développer sa confiance en lui** et donc à valoriser ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ; développer ses compétences, et à s'affirmer.

Etant en apprentissage, le stagiaire bénéficiera de conditions de travail particulières. Les difficultés qu'il aura à aborder seront graduées. Il disposera du temps indispensable à la préparation, à la rédaction des rapports d'intervention ainsi qu'aux différentes coordinations que ces interventions entraînent. Il pourra compter sur l'aide régulière de son chef de stage et de son superviseur.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

L'étudiant est plongé dans une réalité de travail durant une période de quatre mois s'étalant sur le Q1 et le Q2. Il doit prêter 420 heures de pratique professionnelle. Comme il s'agit du stage de fin de formation, tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'offrir un cadre d'expérimentation et d'apprentissage du travail social. L'étudiant peut en bloc solliciter d'effectuer un stage à l'étranger. C'est l'étudiant qui recherche son stage en collaboration avec son référent dans l'équipe stage. Il l'accompagne dans cette démarche et évalue la motivation de l'étudiant ainsi que les conditions tant en termes de contenu que d'encadrement du lieu de stage. La négociation est conclue et signée par les trois acteurs.

Il apparaît indispensable que l'étudiant ait la possibilité d'être impliqué professionnellement dans des situations, c'est-à-dire d'avoir l'occasion, non seulement de détecter des problèmes, mais aussi d'appliquer un plan d'action adéquat, à plus ou moins longue échéance, et de prendre une part active et autonome dans celui-ci.

L'encadrement du stage s'articule autour d'un partenariat. Outre l'expérimentation sur le terrain, l'étudiant est accompagné dans son travail d'analyse et de réflexion par un superviseur-école.

L'objectif de la supervision consiste dans la formation et l'ajustement des attitudes et méthodes professionnelles en travail social finalisées par le service à rendre ou l'intervention à mettre en œuvre par l'étudiant stagiaire.

La supervision est une méthode d'enseignement individualisée, bien qu'elle puisse aussi se faire en petits groupes par secteurs de travail.

#### Démarches d'apprentissage

L'étudiant bénéficie de six supervisions réparties sur le temps de stage.

Le travail effectué par l'étudiant sera supervisé régulièrement par le chef de stage qui assure l'application des objectifs du service aux usagers.

L'étudiant sera également supervisé par un professeur de l'Institut dans le but d'assurer la liaison entre la formation théorique et l'activité professionnelle. La supervision individuelle est privilégiée.

Les six rencontres de supervision sont fixées par le superviseur et réparties selon le calendrier afin de permettre à l'étudiant un apprentissage gradué en fonction de son évolution. Les heures de supervision sont comptabilisées comme des heures de stage. A l'issue de la supervision (ou avant en fonction de l'heure de la rencontre avec le superviseur), l'étudiant retourne sur son lieu de stage ou, en accord avec son chef de stage, utilise ce moment pour des recherches en bibliothèque par exemple. Dans cette éventualité, les heures non prestées de stage seront prestées à un autre moment.

Le matériel de supervision repose sur des documents de supervision transmis par l'étudiant et qui sert de point d'appui aux questions et thèmes à approfondir en supervision. L'étudiant relaie ses expériences de terrain, les questionnements et réflexions ainsi que les raisons qui l'amènent à les présenter. Il s'agit d'effectuer des liens, des allers-retours entre la théorie et la pratique. L'étudiant s'appuie sur des lectures et ses cours.

Les documents de supervision répondent à des consignes négociées avec le superviseur dans le but de travailler des points de pratique professionnelle d'ordre méthodologique et/ou institutionnel. Ils ne contiennent aucun nom et restent la propriété de l'étudiant.

Ces documents sont transmis en temps voulu au superviseur afin qu'il puisse préparer cet entretien.

Une supervision (individuelle ou collective) aura pour objectif particulier d'amener l'étudiant à réfléchir sur son sujet de TFE en lien avec son projet de stage.

Des contacts téléphoniques entre le chef de stage et le superviseur permettent de garantir une communication autour et avec l'étudiant. Ceux-ci peuvent s'effectuer en début de stage mais aussi lorsqu'une difficulté se présente.

Deux rencontres d'évaluation ont lieu sur le lieu de stage et rassemble les trois acteurs (chef de stage, superviseur et étudiant). Celles-ci s'effectuent au moment le plus propice en fonction de l'avancement du projet professionnel de l'étudiant.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Dans le cas où des difficultés sont repérées chez l'étudiant, le partenariat entre le superviseur et le chef de stage

sera renforcé (contacts téléphoniques, rencontres) afin d'apporter aide et conseil. L'une ou l'autre rencontre de supervision peuvent être éventuellement avancée ou remplacée par des évaluations supplémentaires, si cela s'avère nécessaire. Des travaux complémentaires peuvent aussi être proposés à l'étudiant pour remédier à d'éventuelles difficultés ou lacunes. Le responsable pédagogique d'année sera également être tenu informé des difficultés. De même, lors des réunions d'équipe, la situation pourra faire l'objet d'échanges entre superviseurs afin d'apporter un éclairage extérieur et d'envisager les pistes les plus appropriées.

### Sources et références

Les syllabus des cours théoriques et de méthodologie de travail social représentent des ressources intéressantes. L'accompagnement individualisé permettra de renvoyer l'étudiant vers des lectures spécifiques en lien avec sa pratique de stage.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le dossier pédagogique reprend l'ensemble des informations utiles (grille d'évaluation, planning, etc.) et les powerpoint utilisés lors des cercles d'études.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

In fine, la cotation de la pratique professionnelle relève de la responsabilité du MFP (superviseur). Elle est fondée sur l'atteinte des compétences professionnelles visées par la pratique de stage et la supervision. Elle est soutenue par les échanges avec le chef de stage et par son appréciation qualitative (la grille d'évaluation). Elle s'appuie spécifiquement sur le processus global de supervision. A ce propos, il est à noter qu'une attention particulière est accordée à la qualité des écrits fournis par l'étudiant en supervision (forme et fond, respect des normes APA). La cotation finale du stage intègre la cotation attribuée à l'étudiant pour sa mobilisation dans la recherche de stage (voir les consignes de l'équipe stage à ce sujet). La note finale est calculée comme suit : 100 points pour le stage et la supervision + 10 points pour la recherche de stage, soit 110 points ramenés sur 20 en cotation finale." Les critères de cette cotation de recherche de stage sont les suivants : L'étudiant se verra attribuer la note de :

- 10 points : si mobilisation et communication régulière avec la référente stage (au moins une fois par mois)
- 7.5 : si mobilisation progressive et peu de retours
- 5 : si mobilisation après interpellation de la référent
- 2.5 : si temps de réaction long et faible mobilisation
- 0 : si pas de mobilisation malgré les interpellations

L'étudiant bénéficie d'évaluations formatives tout au long du processus tant sur son lieu de stage que lors des supervisions. L'évaluation mi- stage revêt aussi cet objectif formatif.

Il est impératif que l'étudiant soit fixé en fin de rencontre sur la validation ou non de son stage. Dans le cas où le superviseur estime qu'un éclairage supplémentaire est nécessaire, la situation pourra être évoquée en réunion de superviseurs afin que l'étudiant soit fixé dans un délai raisonnable.

Si un échec est acté pour le stage et la supervision, il ne sera pas tenu compte de la cotation portant sur la recherche de stage.

Un stage dont la durée aura été amputée de plus de 20%, même pour des motifs légitimes, ne pourra pas être évalué. L'étudiant recevra une cotation de 5/20.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg + Trv	100		

Stg = Stages, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 220

### Dispositions complémentaires



Le stage est non remédiable et n'est organisable qu'une seule fois par année académique quel que soit le quadrimestre au cours duquel il est prévu.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).